

Canicule :

Les Prestataires de Santé à Domicile en première ligne pour prendre soin des patients déshydratés, et soulager les services d'urgence

Paris, le 30 juillet 2024 – La vigilance orange canicule a été étendue à 39 départements de France, et avec elle, l'augmentation des risques pour la santé, notamment des plus fragiles.

Dans ce contexte, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) jouent un rôle crucial pour assurer la prise en charge des patients et désengorger les urgences hospitalières. Car au-delà de leur rôle auprès de 4 millions de patients atteints de maladies chroniques (apnée du sommeil, diabète, maladie de Parkinson, cancer...), ils jouent un rôle crucial en mettant en œuvre les protocoles de réhydratation à domicile, en étroite collaboration avec les professionnels de santé et sur leur prescription.

Experts des dispositifs médicaux, et notamment des perfusions à domicile, ils assurent une prise en charge simple, en toute sécurité, permettant de soulager les professionnels de santé et des établissements de soins.

Réhydratation Sous-Cutanée à Domicile pour éviter l'hospitalisation : l'expertise des PSAD

Les fortes chaleurs sont un défi majeur pour le système de santé, avec une augmentation significative des admissions aux urgences pour des problèmes liés à la déshydratation et à d'autres complications engendrées par la canicule. Parmi les « hospitalisations évitables » environ 11% sont liées à des cas de déshydratation¹.

Les PSAD, par leur présence sur tout le territoire national (jusque dans les déserts médicaux) et de part leur réactivité et leur expertise, permettent de soulager ces services déjà surchargés.



En cas de déshydratation sévère, la réhydratation sous-cutanée, ou hypodermoclyse, se révèle être une solution très efficace, rapide et facile à mettre en œuvre à domicile. Cette méthode consiste à administrer des solutions hydratantes dans le tissu sous-cutané, soit en continu, soit de manière intermittente.

Les Prestataires de santé à domicile se chargent de cette procédure à domicile, en fournissant les équipements nécessaires pour garantir à la fois le confort et la mobilité du patient.

En 2022, plus de 5 000 patients âgés ont pu éviter une hospitalisation grâce à l'hydratation par perfusion à domicile².

« Les PSAD sont des maillons essentiels de la chaîne de soins grâce à leur maîtrise des dispositifs médicaux ainsi qu'à leur réactivité et disponibilité 24h/24, 7j/7, y compris dans les zones les plus isolées. En période de fortes chaleurs, leur expertise et leurs capacités à deployer des protocoles de réhydratation sous-cutanée rapidement, se révèlent encore plus précieuses, non seulement pour diminuer la pression sur les établissements hospitaliers mais aussi de garantir un retour rapide et sécurisé des patients à domicile. Cette mission est un bel exemple de ce que les PSAD peuvent apporter pour l'avenir de la refonte du système de santé qui nous attend » explique Didier Daoulas, Président de l'Upsadi.

¹ Sur la période 2012-2017, Études et Résultats n° 1262 © DREES, avril 2023

² Note de presse : Rencontres de la Santé à domicile 2023

https://www.fedepsad.fr/communiqués/FEDEPSAD_1680089722_Note%20de%20presse%20RSAD2023.pdf

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47